



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le 21 septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD à Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY à François LANGLOIS, Christian LETEURTRE à Elisabeth BIDEAUX, Paul BONMARTEL à Patrick CALLAIS, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "ALAIN GUILLOIT" DE PORT-JERÔME-SUR-SEINE POUR DES SEANCES DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE GUY DE MAUPASSANT- ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CM/21/118

Il est rappelé dans la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017 : « Apprendre à nager est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive ». Ces apprentissages doivent répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

Aussi, en lien avec les services de l'Inspection Académique, des séances de natation sont programmées au centre aquatique intercommunal "Alain Guilloit" de Port-Jérôme-sur-Seine sur les périodes scolaires. Cette année, exceptionnellement cinq cycles sont programmés pour l'école primaire Guy de Maupassant au lieu de quatre habituellement. En effet, durant l'année 2020/2021, les séances prévues pour les élèves de niveau CP ont été partiellement réalisées vu le contexte sanitaire. Dans un souci de prévention des risques de noyade et d'équité, la municipalité a décidé d'ajouter un créneau pour ces élèves.

Le coût d'une séance s'élève à 65,00 € par classe.

Les créneaux d'utilisation pour la ville du TRAIT sont précisés dans la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation du centre aquatique intercommunal "Alain Guilloit" de Port-Jérôme-sur-Seine pour les élèves des classes élémentaires de l'école élémentaire Guy de Maupassant de la ville du Trait pour l'année scolaire 2021/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique éducative en date du 25 août 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la convention définissant les modalités d'accès au centre aquatique intercommunal « Alain Guilloit » de Port-Jérôme-Sur-Seine jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20210921-CM_21_118-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 22 septembre 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

